



CC de l'Ouest d'Amiens (Siren : 248000481)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Picquigny
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/11/1993
Date d'effet	25/11/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Philippe FRANCOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	118, rue du Marais
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80310 PICQUIGNY
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@ccoa.fr
Site internet	www.ccoa.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 830
-----------------------------	--------

Densité moyenne 74,77

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ailly-sur-Somme (218000107)	3 129
80	Argoeuves (218000222)	550
80	Belloy-sur-Somme (218000784)	786
80	Bourdon (218001147)	392
80	Breilly (218001303)	463
80	Cavillon (218001725)	105
80	Crouy-Saint-Pierre (218002210)	328
80	Ferrières (218002921)	474
80	Fourdrinoy (218003275)	376
80	Hangest-sur-Somme (218003986)	710
80	La Chaussée-Tirancourt (218001790)	657
80	Le Mesge (218005072)	187
80	Picquigny (218005874)	1 372
80	Saint-Sauveur (218006757)	1 469
80	Saisseval (218006799)	235
80	Seux (218006898)	167
80	Soues (218006922)	152
80	Yzeux (218007821)	278

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Collaboration au projet de schéma de planification territoriale de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions ci-dessous désignées et ayant pour finalité la défense et la protection de l'environnement dans une réflexion communautaire : a) Assainissement: - création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif intercommunal. Ce service assure les missions obligatoires décrites dans l'arrêté du 6 mai 1995, à savoir : · Le contrôle de la conception et de la réalisation d'installations neuves ou réhabilitées · Le contrôle des installations existantes · Le contrôle périodique du bon fonctionnement</i>
- Autres actions environnementales <i>PRESTATIONS DE SERVICES - Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123 - Circuit de la forêt d'Ailly - Circuit de Tenfol - Circuit de l'Abbaye du Gard - Circuit du Bois d'Yzeux - Circuit des Marais - Circuit de Belloy la Chaussée - Circuit de Samara - Circuit des Vidames A la demande des communes et pour une durée déterminée chaque année mise à disposition d'une équipe d'agents d'entretien des espaces verts et humides pour des travaux d'entretien des espaces naturels (tonte, élagage, débroussaillage, fleurissement) et pour la valorisation du petit patrimoine bâti (petits travaux</i>

d'entretien du patrimoine communal et intercommunal). Entretien des parties communales du Saint Landon par cette même équipe Acquisition et mise à disposition gratuite par convention aux communes de matériel d'intérêt communautaire (barnums, barrières de sécurité, grilles, caddies)

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

La communauté de communes organise au lieu et place des communes le service de ramassage d'animaux de compagnie errants ou morts sur la voie publique

- Action sociale

*Petite enfance : participation financière au fonctionnement des structures qui s'occupent de la petite enfance à savoir le crèches communales par l'attribution d'une subvention et sur délibération expresse. Enfance- Jeunesse : * Participation technique (organisation de manifestations, sorties, activités soutien technique pour l'organisation) et financière (subvention) au fonctionnement des structures, organismes et associations gestionnaires des centres de loisirs sans hébergement dans le cadre du projet enfance jeunesse de la Communauté de Communes et sur délibération expresse * Coordination de la politique enfance et jeunesse du territoire en lien avec les associations et les structures existantes. - Mission locale : adhésion à la Mission Locale de l'agglomération amiénoise - Adhésion à la Maison de l'emploi et de la formation du grand amiénois*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Dans le cadre de sa compétence développement économique la communauté de communes déclare d'intérêt communautaire : b) L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones de développement économique, et visant à maintenir, développer et accueillir des entreprises et remplissant les critères suivants : - zone d'activités à caractère majoritairement industriel, commercial et artisanal situées à proximité des voies routières départementales, nationales ou autoroutières et/ou voies ferrées - proximité d'un pôle économique A ce titre est déclarée d'intérêt communautaire la zone d'activités Argoeuvres/ Saint Sauveur, la Communauté de Communes en assurant l'aménagement, la gestion et l'entretien. La Communauté de Communes est compétente pour la création de toute nouvelle zone d'activités industrielle, commerciale ou artisanale ainsi que l'extension des zones existantes de même nature.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

La réalisation d'une étude globale de développement économique Réhabilitation et valorisation de friches industrielles Sont déclarées d'intérêt communautaire les friches industrielles « Airchal » et la « Catiche » à Picquigny, la Communauté de Communes en assurant la réhabilitation, la gestion et l'entretien.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels et scolaires : études, réalisation, entretien et fonctionnement d'une base de loisirs d'intérêt intercommunal à Picquigny.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Gestion de la mise en réseau des médiathèques et des bibliothèques de la Communauté de communes. - Création d'un Centre Animation Jeunesse pour les plus de 13 ans - La Communauté de Communes prend en charge les intervenants musicaux, sportifs, éducatifs, culturels dans le cadre d'actions menées par le CAJ ou le réseau de bibliothèques

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale: cette élaboration est confiée au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois.

- Schéma de secteur

Est déclaré d'intérêt communautaire la participation à l'étude d'un schéma directeur d'aménagement en collaboration avec l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois

- Plans locaux d'urbanisme

Élaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités répondant aux critères déterminés ci-dessous :</i> - zone d'activités à caractère majoritairement industriel, commercial et artisanal situées à proximité des voies routières départementales, nationales ou autoroutières et/ou voies ferrées - proximité d'un pôle économique
- Constitution de réserves foncières
Développement touristique
- Tourisme <i>Développement du tourisme : La compétence tourisme est déléguée à l'Office de Tourisme de l'Ouest Amiénois qui s'occupe du développement du tourisme, de la gestion de l'accueil et de l'information du public. Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123, - Circuit de la forêt d'Ailly, - Circuit de Tenfol, - Circuit de l'Abbaye du Gard, - Circuit du bois d'Yzeux, - Circuit des marais, - Circuit de Belloy la Chaussée, - Circuit de Samara, - Circuit des Vidames.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Est déclaré d'intérêt communautaire le Programme Local de l'Habitat qui sera conforme aux nouvelles dispositions du code de la construction et de l'habitation (articles L302-1 et suivants).</i>
- Politique du logement social <i>Logement social : actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : actions d'amélioration de l'habitat (OPAH et OGAF).</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) - Réalisation de projets visant au développement des multimédias sur l'ensemble du territoire - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le conseil de la Communauté de Communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte en l'occurrence le Syndicat Mixte Somme Numérique
- Autres - Adhésion à l'agence de développement et d'urbanisme du grand amiénois, - Adhésion au syndicat mixte du pays du grand amiénois

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	607 321
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	345 919
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	584 547

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)